

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 31 mai 2018

Des transformations hospitalières indispensables au maintien d'une offre de qualité

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a reçu ce jeudi 31 mai une délégation de la coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité.

Attentive aux inquiétudes exprimées par cette délégation, l'ARS a confirmé l'importance qu'elle accorde au maintien d'une offre hospitalière en proximité et détaillé le sens des transformations indispensables à ce maintien.

L'Agence Régionale de Santé tient à souligner que son action a pour **objectif premier de garantir la qualité et la sécurité des soins à tous les habitants de la région.**

Cette qualité et cette sécurité passent parfois par des **réorganisations de certaines activités**, pour tenir compte à la fois de **l'évolution des besoins, des progrès dans la prise en charge des patients**, au premier rang desquels le développement des prises en charge ambulatoires, et de **la rareté de la ressource médicale.**

L'avenir des hôpitaux de proximité réside d'abord dans des **coopérations entre établissements de santé** à une échelle territoriale plus large, dans une logique de gradation des soins, de filières, de complémentarité et de cohérence, non de concurrence.

C'est pour cela qu'ont été créés des **Groupe hospitaliers de territoire** (12 en Bourgogne-Franche-Comté), chaque hôpital de proximité étant une porte d'entrée garantissant l'accès à une offre hospitalière plus spécialisée, à distance.

S'y développent des services de proximité comme des consultations avancées, avec l'appui d'équipes médicales partageant leur activité sur plusieurs sites.

Des liens privilégiés à développer avec la médecine de ville

L'ARS a également rappelé que la proximité passe par des **liens privilégiés à développer avec la médecine de ville**, qu'il s'agisse de faciliter le parcours des patients, en particulier des patients chroniques et/ ou âgés, ou encore d'offrir à des professionnels de santé des opportunités d'exercice mixte et favoriser ainsi leur installation.

Cela implique des changements d'organisation, de pratiques ou d'usages, dans le souci constant de **réduire les inégalités d'accès au système de santé** et de faire en sorte que chacun bénéficie de l'offre de santé qu'il est en droit d'attendre.